



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 4 juillet 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

#### Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Eric Alagon a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Christophe Couic a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

## **11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CHAPELLE DE LOTHEA**

### Exposé :

L'association « Les Amis de la Chapelle de Lothéa » met régulièrement un chapiteau à disposition de la Ville pour les manifestations municipales, en particulier le forum des associations.

Ce chapiteau doit faire l'objet d'un contrôle par un organisme agréé tous les deux ans. La Ville est déjà intervenue pour aider financièrement l'association lors du précédent contrôle.

Pour faire suite à la demande de l'association, il est proposé de renouveler ce soutien en 2018, dans le cadre d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 805,20€ correspondant au montant du devis.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 805,20€ à l'association « Les Amis de la Chapelle de Lothéa »

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 27 juin 2018

### Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ .**

